

RPQS  
2019

Communauté de Communes de Charente Limousine

EXERCICE  
**2019**

Communauté de Communes

**CHARENTE**  
LIMOUSINE

Rapport annuel

**Prix et Qualité**

Du

**Service Public  
de l'Assainissement Non  
Collectif**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2019  
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

document établi le 5 juin 2020

**Exercice  
2019**

# SOMMAIRE

## Contenu

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>2</b>
<b>■ CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>3</b>
■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ET EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SPANC .....	3
■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	3
■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE .....	3
■ INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	4
■ ACTIVITES DU SERVICE.....	4
<b>■ TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....</b>	<b>5</b>
■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR .....	5
■ TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES.....	5
■ MODIFICATION AU COURS DE L'ANNEE 2019.....	6
■ RECETTES DE LA COLLECTIVITE.....	6
■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE .....	6
<b>■ INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE .....</b>	<b>7</b>
■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF .....	7
<b>■ FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE .....</b>	<b>9</b>
■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE .....	9
■ ETAT DE LA DETTE.....	9
■ AMORTISSEMENTS REALISES .....	9
■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE .....	9
■ CARTE : REPARTITION DES DOSSIERS TRAITES EN 2019 EN CHARENTE LIMOUSINE.....	10
■ CARTE : TAUX DE CONFORMITE RPQS 2019 DES COMMUNES EN CHARENTE- LIMOUSINE .....	10

## ■ Caractérisation technique du service public de l'assainissement non collectif

### ■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE ET EVALUATION DU NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS PAR LE SPANC

La Communauté de Communes de Charente-Limousine est située au Nord-Est du département de la Charente, au carrefour de la Vienne de la Haute-Vienne et de la Dordogne, le territoire rural communautaire couvre 58 communes depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019,. Ce qui représente 35 630 habitants pour une densité de population assez faible, de l'ordre de 25.6 hab/ km<sup>2</sup>. Le nombre de foyer fiscaux s'élève à 21 178. La population âgée de plus de 60 ans représente le tiers de la population locale.

Le territoire est découpé en deux bassins versants, celui de la Vienne au nord-est et de la Charente à l'ouest et au sud. La Communauté de Communes est donc administrée par deux agences de l'eau, l'agence Adour-Garonne et l'agence Loire-Bretagne sur chacun de leur secteur respectif.

Le SPANC de Charente-Limousine gère en **2019** 11113 dispositifs d'assainissement non collectif et compte 622 maisons inhabitées. Le service est regroupé sur un seul pôle depuis le 15 août 2018 et divisé en 4 secteurs.

Le nombre d'habitants desservis par le SPANC est estimé à 17 029 .

La Communauté de Communes du CHARENTE LIMOUSINE regroupe les communes de :

ABZAC, ALLOUE, AMBERNAC, ANSAC SUR VIENNE, BEAULIEU SUR SONNETTE, BENEST, BOUCHAGE (LE), BRIGUEUIL, BRILLAC, CHABANAIS, CHABRAC, CHAMPAGNE-MOUTON, CHASSENEUIL sur BONNIEURE, CHASSENON ; CHASSIECQ, CHERVES CHARETLARS, CHIRAC, CONFOLENS, EPENEDE, ESSE, ETAGNAC, EXIDEUIL SUR VIENNE, GRAND MADIEU, HIESSE, LE LINDOIS, LES PINS, LESIGNAC DURAND, LESSAC, LESTERPS, LUSSAC, MANOT, MASSIGNAC, MAZEROLLES, MONTEMBOEUF, MONTROLLET, MOUZON, NIEUIL, ORADOUR FANAIS, PARZAC, PLEUVILLE, PRESSIGNAC, , ROUSSINES, SAINT CHRISTOPHE, SAINT CLAUD, SAINT COUTANT, SAINT LAURENTE DE CERIS, SAINT MARY, SAINT MAURICE DES LIONS, SAINT QUENTIN SUR CHARENTE, SAULGOND, SAUVAGNAC, SUAUX, TERRES DE HAUTE-CHARENTE, TURGON, VERNEUIL, VIEUX-CERIER (LE), VIEUX-RUFFEC, VITRAC SAINT VINCENT

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 les communes de ROUMAZIERES-LOUBERT, GENUILLAC, MAZIERES, LA PERUSE, SURIS ont fusionné pour constituer une commune nouvelle « TERRES DE HAUTE-CHARENTE »

### ■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Le service assure le contrôle des installations d'assainissement non collectif imposé par l'article L2224-8 du CGCT.

### ■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en régie.

■ **INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

		nombre de points	points obtenus
<b>A. - Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif</b>			
➔	+ 20 : délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération ;	20	20
➔	+ 20 : application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération ;	20	20
➔	+ 30 : Pour les installations neuves ou réhabiliter, la délivrance de rapports de vérification de l'exécution évaluant la conformité de l'installation au regard des prescriptions réglementaires, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 27 avril 2012 relatif à l'exécution de la mission de contrôles des installations d'assainissement non collectif ;	30	30
➔	+ 30 : Pour les autres installations, la délivrance de rapports de visite établis dans le cadre de la mission de contrôle du fonctionnement et de l'entretien, conformément à l'article 4 de l'arrêté susmentionné;	30	30
<b>B. - Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif : points comptabilisés seulement si tous les éléments obligatoires sont en place</b>			
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations ;	10	0
	+ 20 : existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations ;	20	0
	+ 10 : existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange.	10	0
	<b>TOTAL</b>	<b>140</b>	<b>100</b>

■ **ACTIVITES DU SERVICE**

Prestation	2018	2019	VARIATION
Contrôle de conception installation nouvelle	291	172	-0.41
Contrôle de bonne exécution installation nouvelle	279	235	-0.16
Dont OGR (installations subventionnées par les agences de l'eau)	109	77	-0.29
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien	1553	1220	-0.21
Contrôle à la demande du propriétaire (vente)	263	192	-0.27
Avis sur certificat d'urbanisme	128	126	-0.015
	2514	1945	-0.23

En 2018 le nombre de technicien SPANC est passé de 5 à 4 au 1<sup>er</sup> juillet 2018. Le nombre de contrôle de bon fonctionnement réalisé en 2019 a donc diminué. Les modalités de versement des aides financières des agences de l'eau en faveur de la réhabilitation ont été revues à la baisse dans leur 11<sup>ème</sup> programme, ce qui a freiné la rénovation du parc. Le nombre de vente a également diminué en 2019.

# Tarification et recettes du service public de l'assainissement non collectif

## FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.  
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Période	Date de la délibération	Objet
Du 01.01.2019 au 31.12.2019	03/12/2018	Tarifs SPANC 209

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujetti à la TVA dont le taux est 10 %.

## TARIF DOMESTIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Variation du tarif de l'assainissement non collectif entre le 1<sup>er</sup> janvier de 2019 et le 1<sup>er</sup> janvier 2020

Prestations TTC (tva 10 %)	Désignation	1 <sup>er</sup> janvier 2019	1 <sup>er</sup> janvier 2020*	Variation
Secteur	<b>Redevance non annualisée (installation jamais contrôlé par le spanc ou contrôle hors fréquence)- Installation &lt; ou = à 20 EH</b>			0 0
	Diagnostic de bon fonctionnement (diag initial)	110 €	110 €	0
	Contrôle de conception	110 €	110 €	0
	Contrôle d'exécution	110 €	110 €	0
	Diagnostic vente	110 €	110 €	0
	Vérification du bon fonctionnement hors fréquence	110 €	110 €	0
	Contre-visitte	110 €	110 €	0
	Déplacement supplémentaire	27.5 €	27.5 €	0
	<b>Redevance non annualisée (installation jamais contrôlé par le spanc ou contrôle hors fréquence)- Installation de 21 à 199 EH</b>			
	Diagnostic de bon fonctionnement (diag initial)	110 €	110 €	
	Contrôle de conception de 21 à 50 EH	220 €	220 €	
	Contrôle de conception de 51 à 199 EH	330 €	330 €	
	Contrôle d'exécution de 21 à 50 EH	220 €	220 €	
	Contrôle d'exécution de 51 à 199 EH	330 €	330 €	
	Diagnostic vente 21 à 50 EH	220 €	220 €	
	Diagnostic vente 51 à 199 EH	330 €	330 €	
	Vérification du bon fonctionnement hors fréquence	110 €	110 €	
	Contre-visitte	110 €	110 €	
	Déplacement supplémentaire	27.5 €	27.5 €	
	<b>Redevance annualisée (installation déjà contrôlé par le service)- installations inférieures à 200 EH</b>			
	Installation ne présentant pas de non-conformité	16.5 €	16.5 €	0
	Installation non conforme dont les absences d'installation	33 €	33 €	0

## ■ MODIFICATION AU COURS DE L'ANNEE 2019

Non concerné  
Recettes d'exploitation

## ■ RECETTES DE LA COLLECTIVITE

	2018	2019	Variation
Produit exploitation	269 575.76€	264555.75 €	-0.02
Subvention agence de l'eau	77 865 € *	45 917€	-0.41
<b>TOTAL</b>	<b>347 440,76€</b>	<b>313 267.84 €</b>	

(\*) Perception d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de l'animation du programme d'aides financières à la réhabilitation des assainissements non collectifs.

## ■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2018	2019	Variation
Rémunération du personnel	266 063,63 €	266 218.40 €	0.0005
Charges à caractères générales	23 771,57 €	15 573.66 €	-0.35

## ■ Indicateurs de performance du service de l'assainissement non collectif

### ■ TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 comme le rapport, exprimé en pourcentage, entre, d'une part, le nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement et, d'autre part, le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service.

	2018	2019
nombre d'installations neuves ou réhabilitées déclarées conformes	1837	1825
+ nombre d'installations considérées, dans le cadre du contrôle du fonctionnement et de l'entretien, comme ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement*	5244	6279
= nombre d'installations déclarées conformes auquel est ajouté le nombre d'installations ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	7081	<b>8104</b>
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service (dont certaines raccordées depuis au collectif, vacantes, inhabitées ou en zonage d'assainissement collectif)	11142	11735
nombre total d'installations contrôlées depuis la mise en place du service qui génère des eaux usées <b>pris en compte dans le calcul du taux de conformité.</b> *	10186	<b>11113</b>
Taux de conformité [%]	69.5 %	<b>72.9%</b>

(\*) Suite à la révision des zonages et la baisse du nombre de zones classées en assainissement collectif, le parc ANC contrôlé par le SPANC a de ce fait augmenté.

COMMUNE	insee_com	parc_2019	CONFORME RPQS	Taux de conformité RPQS
ABZAC	16001	185	104	56,2%
ALLOUE	16007	200	137	68,5%
AMBERNAC	16009	195	124	63,6%
ANSAC SUR VIENNE	16016	120	92	76,7%
BEAULIEU SUR SONNETTE	16035	162	80	49,4%
BENEST	16038	171	120	70,2%
LE BOUCHAGE	16054	108	75	69,4%
BRIGUEUIL	16064	349	230	65,9%
BRILLAC	16065	190	92	48,4%
CHABANAIS	16070	188	140	74,5%
CHABRAC	16071	239	191	79,9%
CHAMPAGNE MOUTON	16076	195	135	69,2%
CHASSENEUIL SUR BONNIEURE	16085	686	532	77,6%
CHASSENON	16086	245	175	71,4%
CHASSIECQ	16087	113	85	75,2%
CERVES CHATELARS	16096	231	171	74,0%
CHIRAC	16100	291	227	78,0%
CONFLENS	16106	182	130	71,4%
EPENEDE	16128	46	35	76,1%
ESSE	16131	115	76	66,1%
ETAGNAC	16132	353	260	73,7%
EXIDEUIL SUR VIENNE	16134	276	206	74,6%
LE GRAND MADIEU	16157	98	83	84,7%
HIESSE	16164	68	39	57,4%
LESSAC	16181	174	131	75,3%
LESTERPS	16182	122	61	50,0%
LESIGNAC DURAND	16183	93	75	80,6%
LE LINDOIS	16188	198	174	87,9%
TERRES DE HAUTE CHARENTE	16192	824	603	73,2%
LUSSAC	16195	130	112	86,2%
MANOT	16205	161	125	77,6%
MASSIGNAC	16212	123	98	79,7%
MAZEROLLES	16213	176	147	83,5%
MONTEMBOEUF	16225	190	158	83,2%
MONTROLLET	16231	198	152	76,8%
MOUZON	16239	56	43	76,8%
NIEUIL	16245	366	290	79,2%
ORADOUR FANAIS	16249	140	79	56,4%
PARZAC	16255	109	86	78,9%
LES PINS	16261	233	194	83,3%
PLEUVILLE	16264	142	93	65,5%
PRESSIGNAC	16270	212	167	78,8%
ROUSSINES	16289	225	146	64,9%
SAINT CHRISTOPHE	16306	146	88	60,3%
SAINT CLAUD	16308	244	187	76,6%
SAINT COUTANT	16310	131	92	70,2%
SAINT LAURENT DE CERIS	16329	206	135	65,5%
SAINT MARY	16336	192	150	78,1%
SAINT MAURICE DES LIONS	16337	344	208	60,5%
SAINT QUENTIN SUR CHARENTE	16345	96	78	81,3%
SAULGOND	16363	211	164	77,7%
SAUVAGNAC	16364	33	24	72,7%
SUAUX	16375	200	158	79,0%
TURGON	16389	51	37	72,5%
VERNEUIL	16398	52	43	82,7%
VIEUX CERIER	16403	89	67	75,3%
VIEUX RUFFEC	16404	65	53	81,5%
VITRAC ST VINCENT	16416	175	147	84,0%
		<b>11113</b>	<b>8104</b>	<b>72,9%</b>

## ■ Financement des investissements du service de l'assainissement non collectif

### ■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Non concerné

### ■ ETAT DE LA DETTE

Néant

### ■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	6785.14 €	8000 €

### ■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Poursuite de l'animation du programme d'aides financières pour la réhabilitation des assainissements non collectifs proposée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne avec les modalités du 11° programme de l'agence.

Réalisation d'une quarantaine de chantiers OGR en prévision en 2020.

Et animation d'un nouveau programme de 60 dossiers de réhabilitation.

Mise en œuvre d'actions ciblées dans le cadre du CTMA (contrat territorial sur les milieu aquatique) du SIGIV relative à l'éducation à la diminution des polluants et plan d'action sur l'ANC à destination du grand public.

